

Comment arreter de payer des cours a distance

Par nathalie56, le 17/03/2017 à 11:09

bonjour je paye a ma fille des cours par correspondance chez naturadis ca fait 1 an elle veut arreter parce qu elle rentre en cfa pour avoir son cap .je suis oblige de payer jusqu en decembre 2018 j ai deja paye 1800 e je voudrais arreter de payer mais ils ne veulent quel est mon recours merci de m aider

Par amajuris, le 17/03/2017 à 11:43

bonjour,

les conditions de résiliation doivent être mentionnées dans votre contrat qui vaut loi entre les parties.

dans ce genre de contrat, on n'arrête pas payer quant on veut. salutations

Par **nathalie56**, le **17/03/2017** à **13:25**

oui c est marqué 3 mois donc si ma fille arrete maintenant je suis obliger de continuer à payer jusqu en decembre 2018 ?

Par jos38, le 17/03/2017 à 14:52

bonjour. 3 mois après la signature du contrat pour résilier? oui vous êtes obligée de payer jusqu'à la fin même si votre fille a décidé de faire autre chose